

C O M M U N E D E
BIÈVRES

DÉLIBÉRATION N°2451 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Date de convocation : 27 septembre 2023

Nombre de conseillers : 27

- en exercice : 27
- présents : 19
- absents représentés : 7
- absents non représentés : 1
- votants : 26



L'an deux mille vingt-trois, le mardi trois octobre à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de BIÈVRES, se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-11 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités territoriales

Étaient présents :

Mme. Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Dan ATLAN, M. Amine PATEL, M. Hubert HACQUARD, Mme Céline MAISONNEUVE, M. Marc LABELLE, Mme. Chehrazade AINSEBA, M. Benoist BERTHIER, M. Denis LENORMAND, Mme. Dorothee BRENEOL, Mme. BOUDY, Mme. Virginie BREC, M. Paul PARENT, M. Philippe BAUD, M. Arnaud DESBOIS, M. Frédéric ELLEBOODE, Mme. Caroline NOGUES, M. Marc SUSPIZE, M. Emmanuel PAYRAUD

Absents représentés :

Mme. CURVALE représentée par Mme. Anne PELLETIER-LE BARBIER,
Mme. Christelle DE BEAUCORPS représentée par M. Céline MAISONNEUVE,
Mme. Marianne FERRY représentée par M. Amine PATEL,
Mme. Sophie DUBOIS représentée par Mme. Virginie BREC,
Mme. Caroline BOUGOT représentée par M. Benoist BERTHIER,
M. François DEVERNAY représenté par M. Marc SUSPIZE,
M. Emmanuel MICHAUX représenté par M. Emmanuel PAYRAUD,

Absent non représenté :

Mme. Marie BRUCELLE n'a pas été représentée.

Mme Céline MAISONNEUVE a été nommée Secrétaire de séance.

La séance a été déclarée ouverte à 20 heures 30.



DÉLIBÉRATION N° DÉLIBÉRATION N°2451 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou établissement,

Considérant la nécessité de mettre en adéquation la réalité des effectifs pourvus avec le tableau des effectifs de la commune,

Considérant les différents mouvements de personnels survenus ces dernières années,

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ

Article 1er : CREE les postes suivants :

- o Filière administrative
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet

Article 3 : DIT que le coût de la création de poste est prévu au budget communal de l'année 2023.

Article 4 : DECIDE d'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée.

DÉLIBÉRATION VOTÉE À LA MAJORITÉ
(3 ABSTENTIONS, MME.CURVALE, M. MICHAUX, M. PAYRAUD)

Fait à Bièvres, le

10 OCT. 2023

Pour extrait conforme,

Anne PELLETIER-LE-BARBIER
Maire de Bièvres



A. Pelletier LB